

Séance ordinaire du 11 mars 2024



2024-03
41

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 mars 2024 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Mme Vanessa Roy, mairesse, est absente. Formant quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Poulin, maire-suppléant.

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2024-03
42

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01 - Séance ordinaire du 12 février 2024**
- 05 - CORRESPONDANCE**
 - 05.01 - Bordereau de correspondance**

- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2024 et des engagements du mois
 - 07.03** - Activités bénévoles des pompiers
 - 07.04** - Embauche permanente de pompiers volontaires
 - 07.05** - Adoption du plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risque incendie
- 08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02** - Demande annulation taxes d'eau 594 13e Ave
 - 08.03** - Soumission Transport Adrien Roy et Filles pour abat poussière
 - 08.04** - Demande de libération de la retenue - Travaux bibliothèque
- 09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02** - Grand Marché Mobile en Beauce-Sartigan
 - 09.03** - Reddition Halte-Famille
 - 09.04** - Entente de collaboration Mesure 1.3
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02** - Demande de dérogation mineure 320 14e Ave lot 6 600 006
 - 10.03** - Vente de terrain lot 5 666 527, 18e Avenue
 - 10.04** - Regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce
- 11 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.01** - Embauche responsable loisirs culture et vie communautaire
 - 11.02** - Embauche adjointe administrative
- 12 - FINANCES**
 - 12.01** - Activités et rapports financiers
 - 12.02** - Comptes du mois de février 2024 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Dons et commandites
 - 12.04** - Abrogation de la résolution 2022-05-138
- 13 - LÉGISLATION**
 - 13.01** - Avis de motion règlement 546-2024 modifiant Urbanisme
 - 13.02** - Avis de motion règlement 547-2024 modification zonage
 - 13.03** - Déclaration des intérêts pécuniaires scrutin du 2022-02-27
 - 13.04** - Nomination des membres siégeant sur le comité des finances
- 14 - DIVERS**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2024-03
43**

04.01 - Séance ordinaire du 12 février 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, session de mars 2024.

5.01.01 - Informations

- CSSBE | Plan triennal 2024-2027
- Développement économique Canada - confirmation versement # 1 Subvention FCRC Biblio
- MAMH | Confirmation versement subvention PRABAM travaux bureau salle communautaire
- Ministère des Finances | Confirmation subvention FPC travaux 26e Ave
- Village Relais | Bulletin février
- Tournée 2024 : Nos milieux de vie en action (inscriptions)

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Le directeur général dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de février 2024 est de:

	Total du mois	Cumulatif 2024	Comparatif 2023	Écart 2024 vs 2023
Déchets industriels et commerciaux:	18.69 t	35.07 t	27.03 t	29.7 %
Déchets résidentiels:	31.79 t	43.97 t	42.70 t	3.0 %
Total à l'enfouissement :	50.48 tonnes	79.04 tonnes	69.73 tonnes	13.4 %
Matières compostables:	2.88 t	5.90 t	8.88 t	-33.6 %
Matériaux secs mélangés:	19.77 t	38.10 t	52.18 t	-27.0 %
Recyclage industriel et commercial:	12.44 t	22.89 t	25.09 t	-8.8 %
Recyclage résidentiel:	8.97 t	19.99 t	21.77 t	-8.2 %

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-03
44

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 7 février 2024.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 février 2024 du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

**2024-03
45**

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2024 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter:

- Les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de février 2024 pour un montant de 22 954.91 \$;
- Les engagements du mois de mars 2024 reliés au service d'incendie, au montant de 32 655 \$.

Adoptée unanimement.

**2024-03
46**

07.03 - Activités bénévoles des pompiers

Attendu que les services des Loisirs de Saint-Évariste et de La Guadeloupe souhaitent organiser une activité d'intégration pour les nouveaux arrivants le 1er juin 2024 au Centre aquatique et récréatif Haute-Beauce;

Attendu qu'ils demandent la présence d'un camion et d'un pompier volontaire sur place, de 12h à 16h;

Attendu la recommandation positive du Comité de sécurité incendie;

Attendu qu'il est spécifié à la police d'assurance de la Municipalité gestionnaire du SSI que les activités non urgentes sont couvertes, sous réserve d'une autorisation écrite émanant de l'autorité compétente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'autoriser le Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce à effectuer l'activité bénévole ci-haut mentionnée, le 1er juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
47**

07.04 - Embauche permanente de pompiers volontaires

Attendu que la période de probation de 6 mois des pompiers volontaires suivants est arrivée à échéance:

- Karine Veilleux
- William Grégoire
- Samuel Lessard

Attendu la satisfaction des exigences par le directeur incendie et les recommandations du comité incendie ;

Attendu que Monsieur Samuel Lessard est déjà "premier répondant" et que ses disponibilités sont limitées pour accéder au titre de pompier volontaire ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu de procéder à l'embauche permanente des pompiers volontaires suivants:

- Karine Veilleux
- William Grégoire

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
48**

07.05 - Adoption du plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risque incendie

Attendu que suite à l'adoption du schéma de couverture de risque incendie et conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, une municipalité doit adopter et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Attendu que le conseil a pris connaissance du rapport déposé par le préventionniste et chef aux opérations du Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce (SSI), joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu d'adopter le rapport de plan de mise en oeuvre préparé par le préventionniste et chef aux opérations du SSI Haute-Beauce et d'en transmettre une copie à la MRC Beauce-Sartigan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le 27 février 2024.

Les recommandations du comité, s'il y a lieu, font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

**2024-03
49**

08.02 - Demande annulation taxes d'eau 594 13e Ave

Attendu la demande déposée par M. Sylvain Roy, représentant de Gestion Sylman, nouveau propriétaire de la résidence sise au 594, 13e Avenue:

- Ajustement des montants d'aqueduc et d'égout inscrit au compte de taxes 2024.

Attendu que le propriétaire précédant, M. Mathieu Turcotte. a rencontré le comité des travaux publics afin d'expliquer qu'une fuite d'eau est survenue au sous-sol alors que la maison était inhabitée et en vente;

Attendu que les consommations peuvent être divisées par propriétaire:

- Mathieu Turcotte : de septembre à avril 2023 : 561 m3
 - Aqueduc : 897.60 \$
 - Égout: 897.60 \$
- Gestion Sylman d'avril à août 2023 : 78 m3
 - Aqueduc: 124.80 \$
 - Égout: 124.80 \$

Attendu la recommandation du comité des travaux publics:

- Consommation Mathieu Turcotte:

- Conserver le montant de la taxe d'eau soit 897.60\$
- Corriger le montant de la taxe d'égout et facturer la moyenne des deux (2) dernières années (55.9 m3) soit 89.44\$
- Consommation Gestion Sylman:
 - Conserver les montants de la taxe d'égout et d'eau soit 124.80\$ chacun des services

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'accepter la recommandation des membres du comité des travaux publics et d'autoriser le greffier-trésorier à effectuer la correction au compte de taxes 2024 de la propriété du 594 13e Ave.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2024-03
50**

08.03 - Soumission Transport Adrien Roy et Filles pour abat poussière

Attendu que la Municipalité utilise plus ou moins 25 000 litres d'abat-poussière annuellement sur son territoire;

Attendu que le contrat d'abat-poussière entre Transport Adrien Roy et Filles et la Municipalité est arrivé à échéance en 2023;

Attendu la soumission de Transport Adrien Roy et Filles inc., jointe à la présente résolution, proposant un prix incluant le transport, le produit et l'épandage d'abat-poussière pour une période de deux ans (2024-2025):

- 2024-2025: 0.4230\$ / litre

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'accepter la soumission proposée pour les deux prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
51**

08.04 - Demande de libération de la retenue - Travaux bibliothèque

Attendu que le représentant de la compagnie Groupe Excel S.M., adjudicataire du contrat pour les travaux de construction de la Bibliothèque, demande à la municipalité de libérer la retenue de 10% ;

Attendu qu'il est spécifié à l'article 18 du devis administratif de l'Appel d'offres:

18. RETENUE

Pour chaque décompte progressif, la Municipalité retient 10 % de la valeur des travaux couverts par la demande de paiement. Aucun intérêt n'est payé sur cette retenue de 10 %.

Cette retenue de garantie est faite dans le but de garantir l'exécution de toutes les obligations de l'adjudicataire selon les modalités du contrat et pour assurer l'achèvement des travaux à la satisfaction de la Municipalité.

La moitié de cette retenue est remise à l'adjudicataire lors du paiement du décompte définitif et le solde lui est remis lors de la réception définitive de l'ouvrage.

Attendu que les travaux de construction de la Bibliothèque municipale sont terminés à 100% à l'exception :

- Du branchement par Hydro-Québec
- De la correction de la liste des déficiences

Attendu que le certificat de paiement reçu de la firme Moreau Architecte recommande la libération d'une partie de la retenue de 10% au contrat et de retenir les montants suivants:

- Ingénierie: retenue de 10 000 \$ en mécanique - électrique;
- Ingénierie: aucune retenue en structure et civile
- Architecture retenue de 5 000 \$

Attendu que la municipalité est en attente des quittances finales des sous-traitants;

En conséquence,

Il est proposé par et résolu:

- De retenir 15 000 \$ comme recommandé par les professionnels au dossier (ingénierie et architecture) et de libérer la différence de la retenue soit 47 808.68 \$+ taxes.
- D'autoriser la direction générale à faire le paiement à la réception des quittances finales des sous-traitants

Adoptée à l'unanimité des conseillers

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en février 2024.

**2024-03
52**

09.02 - Grand Marché Mobile en Beauce-Sartigan

Attendu le projet de tenir 4 marchés mobiles en Beauce-Sartigan en collaboration avec les municipalités intéressées de la MRC;

Attendu la participation de 7 à 8 producteurs/transformateurs à chaque marché mobile;

Attendu qu'avec ses installations, ses nombreux commerces, son accréditation de Villages-relais, son camping le Chevalier et plus encore, la municipalité de La Guadeloupe fait plus que doubler sa population de mai à octobre;

Attendu que la Municipalité s'engage à :

- S'assurer d'attirer un minimum de 250 citoyens pour assurer des ventes intéressantes chez les producteurs et transformateurs;
- Déterminer une ressource humaine pour diffuser la publicité localement, préparer les lieux et s'assurer que tout le matériel à fournir par la municipalité soit en place le matin de l'évènement;
- Fournir 12 tables de 6 pieds, environ 9 abris, blocs de ciment et cordes;
- S'assurer de la disponibilité de l'électricité (110v);
- Avoir un stationnement adéquat et accès à des toilettes;
- Tenir l'évènement dans un espace facilement repérable par les passants;
- Faire la publicité locale sur FB, sur le journal local et si possible en publipostage;
- Installer la grande affiche du Grand Marché, une semaine à l'avance pour annoncer l'évènement;

Attendu la proposition de tenir ces marchés publics le jeudi de 16h à 19h au lieu du dimanche matin;

Attendu le succès qu'a connu les deux éditions précédentes du Grand Marché mobile tenues dans notre municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu de :

- Confirmer notre intérêt à recevoir le Grand Marché mobile, soit le jeudi tel que proposé;
- Mandater la responsable des loisirs et de la vie communautaire de la Municipalité, responsable de l'activité auprès du Grand Marché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
53**

09.03 - Reddition Halte-Famille

Attendu la résolution # 2022-09-259 autorisant le projet de la "Halte-Familles" selon le financement suivant:

- Politique de développement du territoire : 40 258 \$
- Municipalité de La Guadeloupe : 5 795 \$
- Partenaires financiers : 22 100\$

Attendu que la première tranche a été versée au montant de 30 193.50\$, soit 75% du projet;

Attendu que le projet est finalisé et que le rapport financier global déposé est joint à la présente;

En conséquence;

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon par et résolu :

- D'adopter le rapport financier global "Politique de développement du territoire - Halte-Familles " pour les dépenses réelles de 60 243.17\$, réparties comme suit:
 - Politique de développement du territoire : 40 258.00\$
 - Municipalité de La Guadeloupe : 0 \$
 - Partenaires : 20 083.36\$
- D'autoriser la direction générale à apposer sa signature au rapport financier global "Politique de développement du territoire - Halte-Familles ".

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
54**

09.04 - Entente de collaboration Mesure 1.3

Attendu que la mesure 1.3 du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) vise à « offrir un programme de soutien aux pratiques parentales adapté aux besoins des différents groupes de population » selon le guide des conditions de succès d'une activité de soutien aux pratiques parentales;

Attendu que la Municipalité de la Guadeloupe a déposé le projet " Halte-Familles" pour le territoire de Beauce-Sartigan afin d'offrir des activités en lien avec les compétences parentales;

Attendu la lettre d'annonce de l'octroi d'une allocation budgétaire de 9 508.73\$ pour le financement du projet de la Halte-Familles;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu de :

- D'utiliser la contribution financière qu'aux seules fins de la réalisation du projet tel que présenté dans le cadre du dépôt de projet;
- Fournir au CISSS de Chaudière-Appalaches tout document et tout renseignement qu'il peut raisonnablement exiger, incluant les pièces

justificatives des dépenses effectuées dans le contexte de la réalisation du projet ;

- Remettre la reddition de comptes financière au CISSS de Chaudière-Appalaches au 15 mai 2025 ;
- Remettre un bilan des indicateurs de suivi demandés et des activités au 15 mai 2025 ;
- Retourner toute somme non dépensée au CISSS de Chaudière-Appalaches à la fin de la période visée par la Mesure ;
- Autoriser la direction générale à signer l'entente de collaboration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2024-03
55**

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Le directeur général dépose les procès-verbaux des réunions du comité d'urbanisme tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

- Réunion du 2024-02-28
- Réunion du 2024-03-05

Adoptée unanimement.

**2024-03
56**

10.02 - Demande de dérogation mineure 320 14e Ave lot 6 600 006

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par M. Réal Rodrigue pour la propriété sise au 320 14^e Avenue, lot 6 600 006 ;

Attendu que cette demande vise à autoriser la construction d'un garage détaché avec un abri auto contigu, d'une superficie totale supérieure à celle autorisée au règlement :

- Superficie totale demandée 1 600 p₂
 - Garage détaché : 960 p₂
 - Abri auto contigu : 640 p²
- Superficie autorisée au règlement article 4.3.1 du règlement de zonage no 373-2007 pour un garage privé ou abri d'auto comme usage complémentaire au bâtiment principal :
 - Superficie maximale correspondant à 80% du bâtiment principal (1020.4 p² dans le cas présent)

Attendu que la superficie demandée excède de plus de 55% celle autorisée au règlement de zonage ;

Attendu les explications données par M. Rodrigue au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de justifier sa demande :

Attendu la recommandation qui s'en suit;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'autoriser la dérogation, selon la recommandation du CCU, avec une superficie moindre que celle demandée soit :

- Une superficie maximum de 1216 p₂ (38' x 32') incluant le garage et l'abri auto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
57**

10.03 - Vente de terrain lot 5 666 527, 18e Avenue

Attendu l'offre d'achat déposée par M. Pier-Luc Gosselin et M. Tomy Roy pour un terrain appartenant à la Municipalité, situé sur la 18e avenue :

Terrain identifié au plan joint:

- Lot 5 666 527
 - Façade 38,77 mètres
 - Profondeur 29.26 mètres
 - Superficie 1 126.10 m2
 - Prix offert 29 300\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu:

- D'accepter l'offre d'achat de M. Pier-Luc Gosselin et M. Tomy Roy pour le lot 5 666 527 aux conditions suivantes:
 - Prix de vente : 29 300\$
 - Les frais d'arpenteur et de notaire seront assumés par les acheteurs ;
 - De signer l'acte de vente devant le notaire choisi par les acheteurs ;
 - Les acheteurs s'engagent à construire un bâtiment principal sur le terrain dans un délai de 24 mois suite à la signature du contrat, sinon la Municipalité de La Guadeloupe pourra reprendre en rétro possession le terrain non bâti au même prix que vendu ;
 - Si les acheteurs souhaitent revendre le terrain alors qu'il est toujours vacant (sans bâtiment principal), la Municipalité de La Guadeloupe aura une préférence d'achat et pourra le racheter aux mêmes conditions que la présente vente ;
 - D'autoriser Mme Vanessa Roy, mairesse et M. François Nadeau, directeur général, à signer les documents légaux relatifs à cette vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
58**

10.04 - Regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce

Attendu que l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines un projet de regroupement des six (6) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'il y a lieu d'émettre pour la Municipalité de La Guadeloupe une recommandation favorable à ce regroupement;

En conséquence,

Proposé par : M. Frédéric Poulin

Appuyé par : Mme Guylaine Gagnon

Il est résolu que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - RESSOURCES HUMAINES

**2024-03
59**

11.01 - Embauche responsable loisirs culture et vie communautaire

Attendu l'affichage lancé par la municipalité afin de pourvoir le poste de Responsable - Loisirs, culture et vie communautaire;

Attendu les candidatures reçues suite à l'affichage et les entrevues tenues avec les candidat(e)s retenu(e)s;

Attendu la recommandation du comité de sélection, présent aux entrevues:

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- De retenir la candidature de Madame Alyson Gaulin au poste de Responsable - Loisirs, culture et vie communautaire;
- Conditions d'embauche selon la convention collective en vigueur au 31/12/2023 et ajustées selon la nouvelle convention qui entrera en vigueur en 2024:
 - Grille salariale 2023 - Classe 6, échelon 5
 - Ajustement Grille salariale 2024 - Classe 6, échelon 1, rétroactif à la date d'embauche
- Date d'embauche et d'entrée en fonction : 18 mars 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
60**

11.02 - Embauche adjointe administrative

Attendu l'affichage lancé par la municipalité afin de pourvoir le poste d'adjoint(e) administratif (ive) ;

Attendu les candidatures reçues suite à l'affichage et les entrevues tenues avec les candidat(e)s retenu(e)s;

Attendu la recommandation du comité de sélection, présent aux entrevues:

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- De retenir la candidature de madame Mélissa Domingue au poste d'adjointe administrative;

- Conditions d'embauche selon la convention collective en vigueur au 31/12/2023 et ajustées selon la nouvelle convention qui entrera en vigueur en 2024:
 - Grille salariale 2023 - Classe 9, échelon 5
 - Ajustement Grille salariale 2024 - Classe 5, échelon 4, rétroactif à la date d'embauche
- Date d'embauche et d'entrée en fonction : 25 mars 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

Le directeur général dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées
- L'état des comptes Desjardins

**2024-03
61**

12.02 - Comptes du mois de février 2024 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que les comptes du mois de février 2024 au montant total de 320 180.44 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	48 152.55 \$
Salaires nets payés:	45 998.64 \$
Remise d'employeur & syndicat:	35 622.00 \$
Comptes à payer :	190 407.25 \$
Total:	320 180.44\$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de mars 2024 pour un montant total de 123 425.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Dons et commandites

Aucune demande déposée

**2024-03
62**

12.04 - Abrogation de la résolution 2022-05-138

Attendu la résolution no 2022-05-138 accordant une aide financière de soutien au développement à Gestion ILD;

Attendu qu'il y est spécifié dans les conditions que la subvention n'est pas transférable et ne peut être donnée en garantie, en tout ou en partie à un tiers;

Attendu que Gestion ILD a vendu la propriété à la compagnie 9371-1984 Québec

inc;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'abroger la résolution no 2022-05-138 et d'annuler la subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13 - LÉGISLATION

13.01 - Avis de motion règlement 546-2024 modifiant Urbanisme

M. Pierre Grondin, conseiller au siège no 1 donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement portant le no 546-2024 modifiant le règlement no 370-2007 (plan d'urbanisme) et les cartes qui lui sont affectées.

L'objet de ce règlement a pour but de modifier les affectations suivantes :

- Secteur 13e Avenue: agrandir l'affectation commerciale;
- Secteur 10e rue Ouest: autoriser l'usage communautaire dans l'affectation résidentielle;
- Secteur 17e et 18e rue Est: changer l'affectation commerciale en affectation résidentielle;
- Secteur 26e Avenue et 4e rue Est: changer une partie l'affectation commerciale en affectation résidentielle.

13.02 - Avis de motion règlement 547-2024 modification zonage

M. Pierre Grondin, conseiller au siège no 1 donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement portant le no 547-2024 modifiant le règlement no 373-2007 (zonage) et les cartes qui lui sont affectées.

L'objet de ce règlement a pour but:

- De modifier les zones suivantes :
 - Secteur 13e Avenue: agrandir la zone C-812 afin d'inclure un immeuble résidentiel 3 logements;
 - Secteur 10e rue Ouest: autoriser l'usage communautaire dans une partie de la zone R-305;
 - Secteur 17e et 18e rue Est: changer une partie de la zone C-703 en zone résidentielle 300;
 - Secteur 26e Avenue et 4e rue Est: changer une partie de la zone C-819 en zone résidentielle R-300 et R-400;
 - Secteur 4e rue Est: changer une partie de la zone I-907 en zone résidentielle 300;
 - Secteur 18e Avenue: changer une partie (prolongement) de la zone R-402 en zone résidentielle 300;
- De modifier certaines normes du règlement de zonage no 373-2007 principalement sur les points suivants:
 - Les droits acquis;
 - La construction de bâtiments accessoires;
 - Les usages autorisés dans certaines zones;
 - Les constructions prohibées.
 - Les usages complémentaires.

2024-03
63

13.03 - Déclaration des intérêts pécuniaires scrutin du 2022-02-27

Attendu que le directeur général déclare avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Frédéric Poulin, élu lors du scrutin du 2022-02-27;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu de joindre cette déclaration au relevé

annuel des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2024 et de transmettre une copie certifiée conforme de ce relevé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en respect de l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03
64**

13.04 - Nomination des membres siégeant sur le comité des finances

Attendu qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil siégeant sur le comité des finances de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu de nommer Mme Guylaine Gagnon et M. Carl Boilard membres siégeant au sein du comité des finances pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2024-03
65**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h44

Frédéric Poulin, maire suppléant

François Nadeau, directeur général